

NOUVELLES

CSN

Numéro 376

25 mars
1994



UNE QUESTION DE TEMPS



7

Le racisme latent de nos manuels scolaires

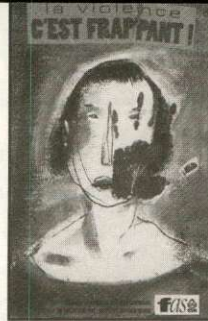
La vision du monde qu'on enseigne aux jeunes sépare en deux catégories les êtres humains: Nous, les Blancs, et les Autres, ceux de couleur.



8

Maria et les autres

Il faut être de plus en plus pauvre pour avoir accès à l'Aide juridique. Mais qui est pauvre, qui ne l'est pas?



10

Une affaire syndicale AUSSI

Les effets sur le rendement au travail d'une situation invivable à la maison, comme la violence, justifient que le syndicat interviene.



12

La diarrhée et la bureaucratie

Tant pis si les enfants en garderie ont la diarrhée parce que l'eau est impropre à la consommation, l'Office des services de garde à l'enfance n'a pas de règlement là-dessus!



14

Les secrets du droit de refus

Comment et dans quelles circonstances se servir du droit de refuser de travailler dans une situation dangereuse.

Numéro

376

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 27,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

CSN distribution
1601, avenue de Lorimier
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:
514-598-2159
Renseignements
(numéro central de la CSN):
514-598-2121

LES 400,000 EMPLOIS DE JOHNSON...



Coordination
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.

UNE QUESTION DE TEMPS

La grande question qui traverse les pays industrialisés: réduire le temps de travail, le partager autrement.

Par Michel Rioux et Marc Laforge

À l'évidence, les remèdes habituels ne fonctionnent plus. La crise de l'emploi, dans laquelle sont plongées toutes les sociétés occidentales, sans exception, révèle des troubles d'une telle profondeur que la recherche de solutions innovatrices est devenue impérative. Quand les rues de France nous font voir des scènes qui rappellent celles des territoires occupés en Palestine; quand les taux de chômage atteignent 23% en Espagne — dont 32% chez les moins de 25 ans — et 18% en Finlande; que la robuste Allemagne doit supporter 4 millions de sans emploi, partout, on s'interroge. Par quel bout prendre le problème? Que faire? Sur quoi agir? Comment reconstituer le puzzle? De plus en plus, cependant, c'est sur toute la question du temps de travail qu'on réfléchit, dans plusieurs pays comme dans tous les milieux. C'est la question de l'heure. C'est une question de temps.

Quand on est jeune, il nous arrive de siffler dans le noir pour éloigner la peur. Daniel Johnson procède de la même façon avec l'emploi, tentant de convaincre qu'il est passé à l'action parce qu'il a prononcé le mot à peu près 49 fois dans son discours inaugural du 17 mars. Mais il n'y a plus grand monde pour agir de la sorte et succomber à la pensée magique en cette matière. De la même manière qu'il ne suffit pas que M. Johnson arbore depuis quelques jours ce sourire large, éclatant et néanmoins artificiel, visiblement suggéré par ses fabricants d'images, pour faire croire au monde que l'avenir, sous sa gouverne, s'annonce radieux.

Les jours de miel et de roses ne sont pas attendus dans un avenir prévisible, loin de là.

Partout

Tout le monde, par contre, s'y met pour tenter d'expliquer la situation et trouver des voies de solution durables. Du 16 au 19 mars, le quotidien torontois *Globe & Mail* publiait quatre éditoriaux — *Liberating Labour* — portant sur l'emploi; il était imité en cela par *La Presse*, où Alain Dubuc publiait, au même moment, une série d'éditoriaux sur la même question.

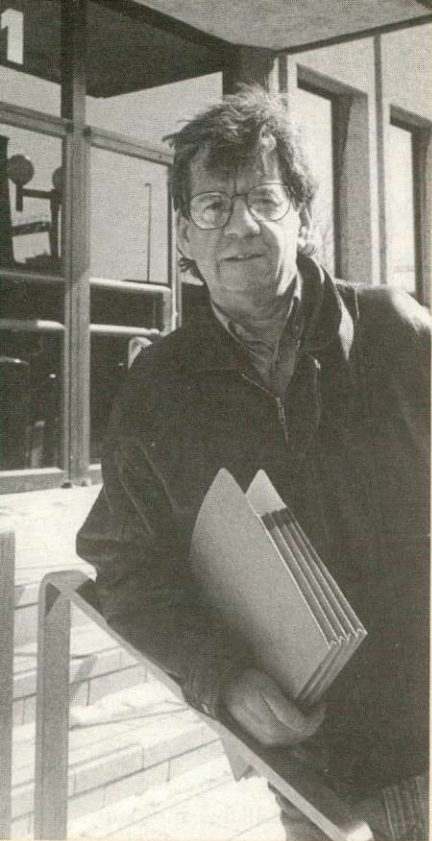
Le magazine *Maclean's* du 14 mars proposait, de son côté, un dossier étoffé sur la semaine de quatre jours. Et à l'émission française *7 sur 7*, diffusée le 13 mars sur le canal 15, l'ancien premier ministre socialiste Michel Rocard exposait à l'animatrice Anne Sinclair ses idées sur la réduction des heures de

SPECIAL REPORT
The four-day week
Thousands of Canadians are switching to a shorter work week. But will it help cure the unemployment crisis?

ECONOMIE
Faut-il baisser les salaires?
A près de 3,3 millions de chômeurs, la France ne sait plus quoi faire pour réduire l'emploi inutile. Même les experts ne s'accordent pas sur la solution à adopter. Faut-il baisser les salaires, freiner la concurrence internationale, ou simplement plus, dans les secteurs de pointe comme l'aéronautique et l'électronique? Olivier Drouin et Philippe Eschallier tentent de répondre à ces questions.

THE GLOBE AND MAIL
The Globe and Mail is a daily newspaper published in Toronto, Ontario, Canada. It is one of the largest newspapers in the world. The paper is published by The Canadian Press. It is a member of the International News Group. The paper is published in both English and French. It is a daily newspaper, except on Sundays and public holidays. The paper is published in a tabloid format. It is a member of the International News Group. The paper is published in both English and French. It is a daily newspaper, except on Sundays and public holidays. The paper is published in a tabloid format.

LA PRESSE
Éditorial
La crise de l'emploi (2): réagir ou disparaître
C'est un constat qui se répète partout: la crise de l'emploi est devenue structurelle. Elle ne disparaîtra pas de magie. Elle nécessite des changements profonds dans notre société, dans notre économie, dans notre mode de vie. C'est un défi de taille que nous devons relever. C'est un défi qui nous concerne tous. C'est un défi qui nous appelle à l'action. C'est un défi qui nous appelle à la réflexion. C'est un défi qui nous appelle à la solidarité. C'est un défi qui nous appelle à l'innovation. C'est un défi qui nous appelle à la courage. C'est un défi qui nous appelle à la persévérance. C'est un défi qui nous appelle à la confiance. C'est un défi qui nous appelle à l'optimisme. C'est un défi qui nous appelle à l'espoir. C'est un défi qui nous appelle à la foi. C'est un défi qui nous appelle à la paix. C'est un défi qui nous appelle à l'amour. C'est un défi qui nous appelle à la vie. C'est un défi qui nous appelle à la mort. C'est un défi qui nous appelle à tout.



François Aubry

travail, le temps supplémentaire et autres questions connexes.

L'hebdomadaire français *L'Événement du jeudi* en remettait, dans son édition du 23 mars, consacrant un dossier de douze pages à l'ensemble de la problématique, sous un titre révélateur: *Faut-il baisser les salaires?*

La CSN n'est pas en reste

Les délégués au dernier conseil confédéral de la CSN, qui s'est tenu à Québec au milieu de mars, ont consacré plusieurs heures à l'étude d'un document

sur la question produit par François Aubry, économiste au Service de la recherche de la CSN.

«Après plusieurs heures de discussion, de nombreux consensus ont été dégagés, dit François Aubry. On a fait un constat important: nous avons tous nos responsabilités dans la recherche de solutions, aussi bien l'État que les entreprises et nous aussi, les travailleurs et les travailleuses.»

Le document, intitulé *La réduction du temps de travail: éléments de réflexion*, affirme dans un premier temps qu'un certain nombre de conditions *«semblent incontournables pour qu'une stratégie de réduction du temps de travail ait des chances de réussir.»*

Parmi ces conditions, on note qu'il faut rechercher la compensation du pouvoir d'achat plutôt que la compensation salariale.

Par contre, la réduction du temps de travail ne doit pas avoir pour effet, en augmentant leurs coûts de production, de diminuer la compétitivité des entreprises. *«On ne peut pas pénaliser les entreprises qui s'engagent dans cette voie, souligne François Aubry. Mais il y aurait lieu, chez celles qui refusent d'agir sur ce terrain, de prélever une cotisation spéciale qui viendrait soutenir les efforts de celles qui participent.»*

Dans nos syndicats, le débat reste encore largement à faire

En tournée avec des représentants d'autres organismes dans le cadre d'une vaste campagne visant à contrer l'adoption du projet de loi 86 sur l'affichage bilingue, le vice-président de la CSN, Roger Valois, s'était retrouvé, en mai dernier, au coeur d'un débat qui agitait les travailleurs d'une importante entreprise du secteur du papier, membres d'un syndicat affilié à la CSN.

Une visite de l'usine ayant été prévue, c'est un comité de réception formé d'une trentaine de travailleurs portant pancartes qui avait reçu les invités, dont Roger Valois. L'objet de leur protestation? Après d'importantes mises à pied, ils étaient des centaines à s'être retrouvés sur l'assurance-chômage, dans un premier temps. Ils en étaient maintenant réduits aux allocations d'aide sociale pendant qu'à l'intérieur, plusieurs dizaines de leurs camarades de travail effectuaient plein d'heures supplémentaires.

À ces travailleurs qui, en désespoir de cause, pensaient que la solution pouvait être une loi adoptée par le gouvernement pour interdire le temps supplémentaire, Roger Valois faisait plutôt valoir que nos syndicats demeurent le premier lieu où faire les débats, entre nous, pour que les uns et les autres soient sensibilisés de manière à ce que, si des décisions se prennent, elles soient le résultat d'une démarche collective et le fruit de discussions larges.

«Les gars sont chatouilleux»

Dans un récent dossier publié dans *La Presse*, il était indiqué qu'à l'aluminerie de la compagnie Reynolds, à Baie-Comeau, un total de 400,000

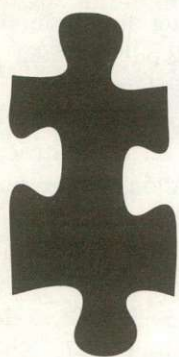


Roger Valois

heures en temps supplémentaire étaient effectuées chaque année. Ce qui, en faisant un calcul rapide, pourrait représenter quelque 200 emplois réguliers à temps plein...

Cette question du temps supplémentaire a-t-elle été soulevée d'une manière ou d'une autre dans le syndicat? *«Les gars n'ont pas du tout envie qu'on aille jouer là-dedans, nous dit le président du syndicat affilié à la Fédération de la métallurgie, Rémi Lévesque. Ils sont très chatouilleux sur cette question.»* Ce dernier nous signalait que des travailleurs s'étaient étonnés de ce que le président Gérald Larose soulève ces chiffres, à l'occasion d'une conférence de presse de l'Assemblée des évêques sur l'appauvrissement.

Il explique que contrairement à ce qui se passe dans plusieurs entreprises, la compagnie Reynolds est en pleine expansion. En 1986, le syndicat comptait environ 1,200 membres. Il en compte aujourd'hui 1,600, pendant que 150 autres se retrouvent sur la liste de relève. *«Ici, explique Rémi Lévesque, il n'y a pas de mises à pied. C'est plutôt une*



Deux fois plus Deux fois moins

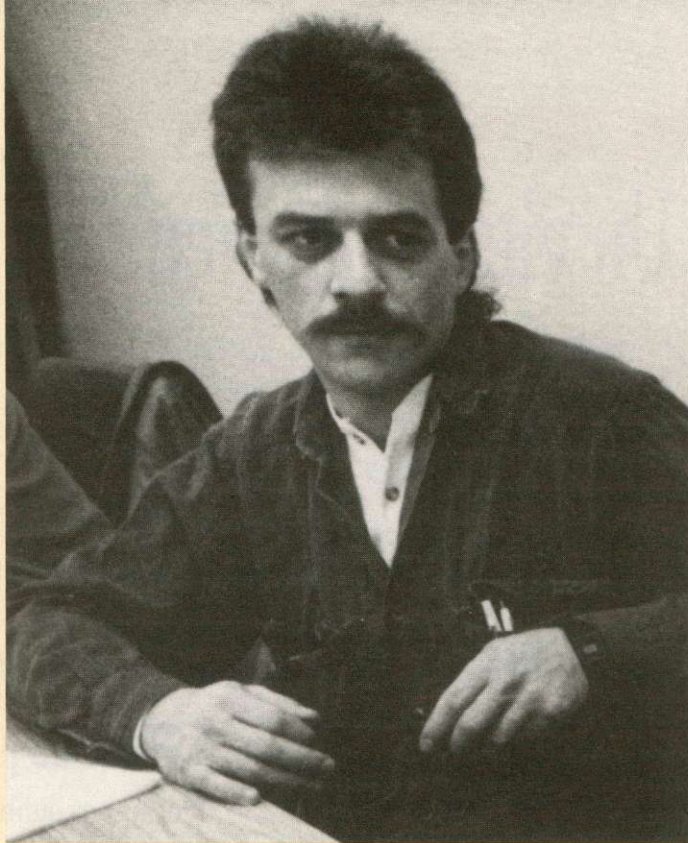
Depuis un siècle, le temps de travail moyen par personne occupée a été divisé par deux. En France, par exemple, 12 millions de personnes travaillaient en moyenne 3,200 heures par année, il y a cent ans. Aujourd'hui, 25 millions de personnes travaillent environ 1,600 heures par année. On a divisé le temps de travail par deux en multipliant par deux le nombre de personnes à l'emploi.

situation d'embauche que nous connaissons. Cette question du temps supplémentaire ne se pose donc pas de la même manière qu'ailleurs, où plusieurs membres se retrouvent sur les listes de rappel par suite de coupures massives dans les emplois.»

La roulotte de l'emploi

À l'usine de papier Stone-Consol de Ville de la Baie, le syndicat affilié à la FTFP avait mobilisé ses quelque 900 membres, à l'automne 92. Le syndicat avait suspendu le temps supplémentaire afin de faire pression sur la compagnie qui, ayant mis fin à l'emploi de quelque 80 jeunes travailleurs, n'en continuait pas moins de faire effectuer du travail en sur-temps, arguant qu'il n'y avait pas de remplaçants disponibles.

Une «roulotte de l'emploi» avait été installée à la guérite pour sensibiliser les travailleurs. Après quelques mois, une entente intervenait, grâce



Yves Tremblay

à laquelle, aujourd'hui, 47 des travailleurs sont rappelés régulièrement. Ce qui a eu pour effet, selon le président Yves Tremblay, de réduire sensiblement le temps supplémentaire, qui a diminué d'environ 50%.

Une question de solidarité

Par contre, à la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM), le syndicat, affilié à la FEESP, suggère fortement à ses membres que le temps supplémentaire soit payé en congés plutôt qu'en

salaire. «De cette façon, explique le président Claude Leduc, l'employeur est obligé de rappeler nos membres qui se trouvent sur la liste de rappel pour effectuer du remplacement.» Dans un dossier sur le partage du travail publié dans *Nouvelles CSN* en avril 1993, Claude Leduc soutenait «qu'à partir du moment où on a un salaire décent, les syndicats devraient brasser la conscience de leurs membres pour qu'on puisse réduire collectivement le temps de travail.» Au cours d'une entrevue récente, il allait plus loin en disant qu'il serait plus équitable, plus solidaire, de partager un peu de son temps de travail, plutôt que d'aller dans le Sud en hiver, ou encore d'envoyer ses enfants dans une école privée!

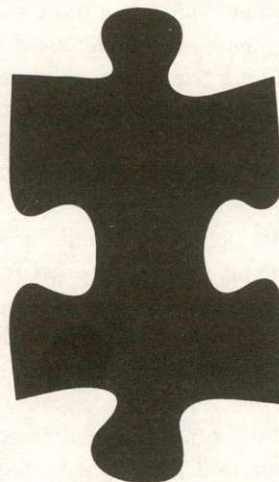
Une enquête de Statistique Canada, publiée en 1993, révélait qu'à chaque semaine, 800,000 travailleurs effectuaient au Canada au moins huit heures de temps supplémentaire. Ce qui, projeté sur une période d'un an, représente quelque chose comme 333 millions d'heures de travail qui pourraient peut-être être réparties autrement, non?

Rappelons qu'il y a dix ans déjà, en 1984, c'est sous le thème *Travailler moins longtemps pour travailler plus nombreux* que s'était tenue la manifestation inter-centrales du Premier mai.



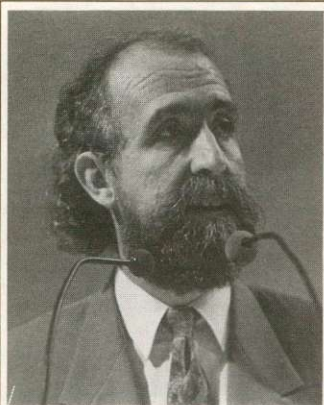
Croissance et chômage

Le débat qui s'est engagé sur la réduction du temps de travail soulève deux questions concernant la capacité des économies industrialisées à créer de l'emploi dans l'avenir. Plusieurs prétendent que les taux de croissance auront tendance à diminuer et qu'ils ne seront pas suffisants pour réduire les taux de chômage actuels. De plus, compte tenu de l'importance des gains de productivité, la croissance économique future sera de moins en moins génératrice d'emplois. Ces deux arguments sont largement véhiculés aujourd'hui pour justifier une action immédiate et significative pour réduire le temps de travail afin de créer de l'emploi.

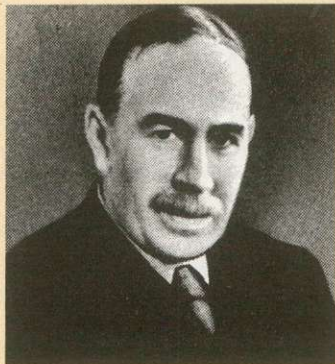


— Document Aubry

Un vieux monsieur qui voyait loin



« C'est sûr qu'il va falloir se coltayer avec la réalité et que rien ne sera facile, déclare le président Gérard Larose quand on lui demande son opinion sur la question. Mais il faut le faire: passer à l'offensive sur le temps supplémentaire, sur le double emploi, sur la durée du travail. Il y a trop de pressions chez les jeunes, chez les exclus, chez les sans emploi, pour que les syndicats fassent l'économie de débats sur ces questions. Mais je retiens une suggestion entendue récemment lors d'une rencontre pré-congrès. Il faudra viser à ce que le débat se fasse avec le plus de monde possible, comme ce fut le cas en 1974 dans la campagne de réouverture des conventions collectives pour contrer les effets dévastateurs de l'inflation. Un débat comme celui-là, ce doit être celui de l'ensemble du mouvement syndical. Il ne faut pas perdre de vue que c'est le mouvement syndical, le mouvement ouvrier qui, depuis plus de cent ans, a porté les revendications devant conduire à la diminution du temps de travail. Plus que jamais, c'est un flambeau qu'il nous faudra porter bien haut. »



John Maynard Keynes

Il s'appelait John Maynard Keynes. C'était un Anglais, économiste de son état. Le *keynésianisme*, une théorie qui reconnaît un rôle majeur à l'État dans la stimulation de l'activité économique, c'est lui. C'est lui aussi qui est devenu la bête noire de ces nouveaux économistes de droite qui ont inspiré les Thatcher, les Reagan et autres Mulroney, champions de la libre entreprise et de la loi du marché. (Le *Globe & Mail* du 15 mars écrivait à cet égard que le meilleur geste que les ministres du Travail du Groupe des sept pays les plus industrialisés (le G-7) réunis à Détroit pouvaient poser, c'était « de mettre de côté, une fois pour toutes, cette obsession keynésienne qui consiste à intervenir massivement pour stimuler la demande et qui a eu pour conséquence, depuis 50 ou 60 ans, de mélanger et de perturber l'économie des pays »).

Dans un livre récent, *Les Infortunes de la prospérité*, un jeune économiste français, Daniel Cohen, soutenait dans la même veine que « c'est la croissance économique qui a permis l'État-providence, et non pas l'État-providence qui a permis la croissance ».

Mais, sans le connaître et en ignorant jusqu'à son existence, des millions de travailleuses et de travailleurs, à travers le monde, lui doivent d'avoir un jour trouvé un emploi.

En 1931, en pleine crise éco-

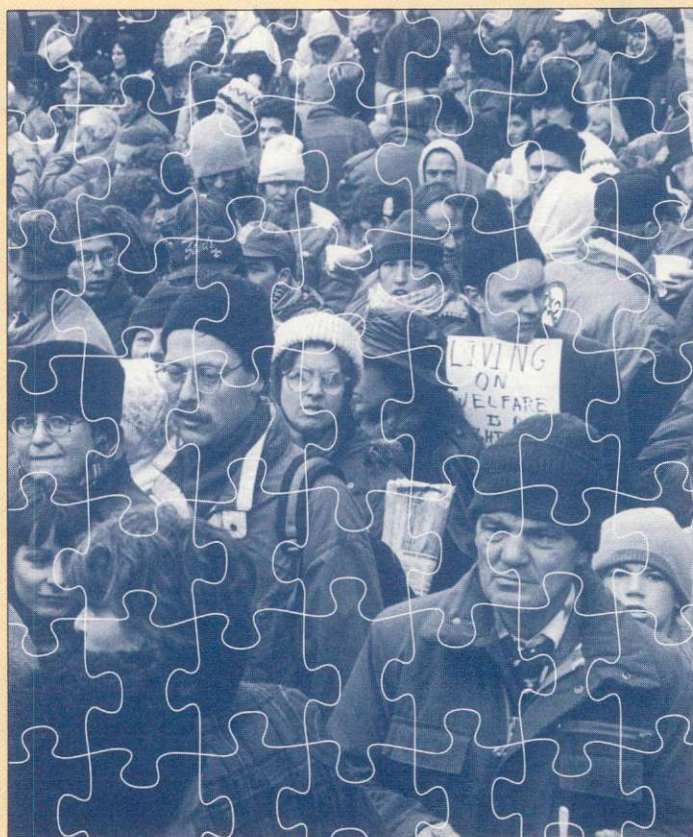
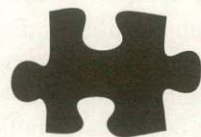
nomique donc, Keynes prédisait qu'on en arriverait à une semaine de travail de 15 heures, dans un monde où « le principal problème auquel serait confronté l'homme consisterait à savoir comment utiliser son temps libre pour faire rouler l'économie; comment oc-

cuper dans les meilleures conditions le temps de loisir que les progrès de la science lui auraient procuré; comment, enfin, vivre mieux, de manière plus agréable et plus enrichissante. »

Gains de productivité

Il ne faudrait pas oublier que ce sont les gains de productivité qui, depuis un siècle, ont permis de réduire le temps de travail moyen de moitié. Et quelle que soit l'issue du débat sur la deuxième révolution informatique, les travailleuses et les travailleurs devront continuer de revendiquer un partage plus équitable de cette productivité. Compte tenu de la détérioration continue de la situation de l'emploi, ces gains devraient être prioritairement affectés à la réduction du temps de travail.

— Document Aubry



Le racisme latent de nos manuels scolaires

La représentation qu'on y trouve de ce que nous sommes, comme le démontre une recherche exhaustive, finit par donner le sentiment que les Blancs sont supérieurs aux autres.

Dans nos manuels scolaires, la vision du monde qu'on enseigne aux jeunes sépare en deux catégories les êtres humains: Nous, les Blancs, c'est-à-dire les Occidentaux et les Autres, les gens de couleur, ceux du Tiers monde et des peuples aborigènes. Les premiers sont perçus comme dynamiques, comme faisant l'Histoire, tandis que les autres sont vus comme subissant leur milieu. Ils ne sont traités en quelque sorte que sous l'angle de la géographie. Ainsi, sans trop qu'on y prête attention, nos manuels scolaires reflètent cette image du monde qui génère le racisme, sans pour autant que cela soit intentionnel.



C'est la conclusion à laquelle en est venu Denis Blondin, un professeur d'anthropologie, au cégep François-Xavier-Garneau, après avoir passé au peigne fin 84 manuels scolaires du primaire et du secondaire.

Il avait observé que ses élèves n'avaient pas des attitudes racistes telles qu'on les conçoit habituellement, c'est-à-dire des attitudes hostiles ou de rejet, mais qu'ils manifestaient plutôt une série de distorsions dans la représentation qu'ils se faisaient des autres peuples.

D'un siècle à l'autre

Il a donc tenté de comprendre d'où provenaient ces distorsions. Ses recherches l'ont amené à déduire qu'à travers une épaisse couche de valorisation positive, nos ma-

Par Maroussia Kishka



En Amérique du Nord, les conquérants français incitèrent diverses tribus de chasseurs carnivores à adopter une alimentation à base de grains. Ce régime était complètement inadapté à leur système digestif, tout comme l'alcool qu'on leur distribuait.

Tiré de *L'Histoire et toi*, Laurene Létourneau, Éditions Beauchemin, 1985, p.269.

nuels scolaires cachent un contenu raciste. Ainsi, le programme d'histoire générale se limite principalement à l'histoire de l'Occident. «À la fin du manuel, on garde dix pages pour parler des autres sociétés. Et on le fait avec des cartes. On nous dit: il y a la Chine, l'Inde, le Moyen-Orient, etc. Ce n'est pas de l'histoire dans leur cas, mais de la géographie.» En pratique, cela se résume à dire que les Blancs seraient les seuls auteurs des grands progrès de l'Humanité.

«Mais en ignorant l'histoire des Autres, ajoute-t-il, nous apprenons à les concevoir comme des êtres figés dans le temps, qui n'ont jamais évolué et qui restent soumis au déterminisme du milieu naturel (la géographie).» Il en déduit qu'en cette fin de siècle, nos programmes scolaires transmettent encore une vision du monde

formulée au milieu du siècle dernier. Et cette vision se divise en deux catégories, dont l'une est l'inversion de l'autre.

«Quand on parle des peuples primitifs dans nos manuels, on dit par exemple qu'ils sont superstitieux, alors qu'on décrit les Blancs comme des êtres rationnels, explique-t-il. Dans le cas des pays du Tiers monde, on prétend qu'un milieu naturel hostile est un obstacle au développement, tandis que dans le cas des peuples occidentaux, lorsqu'ils ont dû s'adapter à un milieu difficile, les manuels scolaires présentent ce milieu comme quelque chose qui a stimulé leur développement. Autre exemple, une forte croissance démographique sera interprétée comme un frein au développement dans les pays du Tiers monde, et comme un accélérateur du développement dans le nôtre.»

Des inégalités naturelles?

Une telle représentation de ce que nous sommes, précise ce professeur d'anthropologie, finit par donner le sentiment que les Blancs sont supérieurs aux autres, qu'ils sont plus évolués. Les inégalités finissent par être perçues comme naturelles alors qu'en fait, elles prennent leur source dans les rapports de domination, dans les disparités sociales et économiques. Les médias et la littérature transmettent aussi cette perception du monde en deux catégories. «On finit par se demander si les Autres sont comme nous», dit-il.

En conséquence, l'éducation anti-raciste dans nos écoles se trouve à avoir des effets paradoxaux. La promotion d'attitudes valorisant l'égalité et le respect entre les humains tend à censurer, par une pression morale, l'expression de propos racistes. Car, selon lui, cette vision du monde où la position dominante des Blancs est présentée en quelque sorte comme la conséquence d'une évolution, tandis que les peuples de couleur paraissent comme figés dans le temps, devrait normalement se traduire par des propos racistes. Mais nos valeurs humanistes d'égalité et de respect permettent de garder sous le boisseau l'expression de ce racisme.

Dans son exposé au Conseil confédéral, le 18 mars, Denis Blondin, qui a publié le résultat de sa recherche intitulée *L'apprentissage du racisme dans les manuels scolaires* en 1990, s'étonne qu'encore aujourd'hui personne n'ait formulé la nécessité de revoir nos programmes scolaires. «La réflexion s'amorce au primaire, mais aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, tout reste à faire.»

Maria et les autres

Il faut être de plus en plus pauvre pour avoir accès à l'Aide juridique.
Mais qui est pauvre, qui ne l'est pas?

Par Henri Jalbert

Le régime d'aide juridique se voulait, lors de sa création, un rempart pour protéger les plus démunis et rendre la justice plus accessible aux personnes économiquement défavorisées. Depuis, deux problèmes majeurs ont surgi: les seuils d'admissibilité stagnent à cause de la non-indexation du régime depuis trop longtemps; et par ailleurs, la multiplicité des instances judiciaires constitue de plus en plus une barrière pour les citoyens les plus démunis à l'exercice de leur recours, et donc à l'accessibilité à la justice... Une chatte aurait de la difficulté à y retrouver ses chats.

Le seuil actuel d'admissibilité ne permet plus de rencontrer les objectifs visés lors de l'adoption de la Loi sur l'aide juridique. Tous les intervenants sont unanimes à le dire, y compris la Commission MacDonald et le Sommet de la Justice. Dans les faits, la désindexation des barèmes a fait stagner les seuils d'admissibilité à un point tel qu'ils ne rencontrent même plus le seuil de pauvreté, alors que lors de la mise sur pied du régime, il permettait aux personnes au salaire minimum d'y avoir accès, couvrant ainsi à peu près toutes les personnes qui se trouvaient sous le seuil de pauvreté.

La Confédération des syndicats nationaux est intervenue devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale qui tenait, ces dernières semaines, une consultation générale sur le régime d'aide juridique. Elle y a réclamé, entre autres, une véritable réactualisation des seuils d'admissibilité.

Conditions essentielles

«Depuis plusieurs années, de nombreux comités d'étude se sont penchés sur la question de l'aide juridique. Un consensus s'est d'ailleurs développé, un peu partout dans la société, en faveur d'une augmentation des seuils d'admissibilité car, dans les faits, l'aide juridique n'est aujourd'hui accessible qu'aux plus pauvres de notre société.»



Céline Lamontagne

C'est ce que déclarait Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, lors d'une conférence de presse qui regroupait également des représentants d'organismes nationaux comme Au bas de l'échelle, la Fédé-

ration des associations des familles monoparentales du Québec, l'Association québécoise des avocat-es en droit de l'immigration, la Confédération des syndicats nationaux, la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, l'Association des mouvements action-chômage du Québec, la Ligue des droits et libertés, et la Fédération des ACEF du Québec.

«Il faut que l'aide juridique redevienne accessible à l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui en ont besoin. Pour ce faire, des conditions essentielles doivent être garanties: le maintien d'un service public d'aide juridique, le maintien de l'étendue de la couverture, le rejet de l'imposition de frais pour l'examen des demandes d'admissibilité, la réactualisation des seuils d'admissibilité.»

Revoir les seuils d'admissibilité

Tout est dans la définition du seuil de pauvreté. Qui est pauvre et qui ne l'est pas dans notre société? Selon les critères actuels d'admissibilité à l'aide juridique, une personne seule qui gagne \$175 par semaine (soit \$9,100 par année) n'a pas droit à l'aide juridique, le maximum étant de \$8,840.

Qu'arrive-t-il à une personne qui travaille 44 heures au salaire minimum et qui gagne hebdomadairement \$257.40 (soit \$13,384.80 par année)? Elle est exclue du système. Pourtant, le seuil de pauvreté est fixé par Statistique Canada à \$16,186

par année pour une personne seule vivant à Montréal. Autrement dit, une personne n'a pas droit à l'aide juridique, même si la société reconnaît qu'elle est sous le seuil de pauvreté.

Que s'est-il passé? Eh bien! les seuils d'admissibilité à l'aide juridique n'ont fait l'objet d'aucune forme d'indexation depuis 1985 pour les familles, et depuis 1982 pour les personnes seules. Et c'est ainsi que le seuil d'admissibilité à l'aide juridique pour les personnes seules est de \$170. Le seuil est tellement bas qu'une personne seule qui travaille plus de 30 heures au salaire minimum (\$5.85 de l'heure) ne peut bénéficier des services d'aide juridique. Il en est de même pour une personne qui travaille au salaire minimum pendant 44 heures (semaine

normale fixée par la *Loi sur les normes de travail*) et qui a trois personnes à sa charge. Ainsi, plusieurs personnes qui travaillent au salaire minimum et qui vivent sous le seuil de faible revenu n'ont pas droit aux services de l'aide juridique.

Connaissez-vous Maria?

Celles et ceux qui ont besoin de l'aide juridique, les connaissez-vous? Si vous êtes syndiqué, ils ne sont probablement pas de votre milieu de travail. On les retrouve plutôt dans les milieux non syndiqués ou chez ceux qui n'ont pas de travail.

Comme Maria, vous connaissez? Elle fut présentée officiellement dans un document relatif à l'accessibilité à la justice pour les travailleurs non syndiqués par SOS Fonds juri-

dique, cas à nouveau cité par Au Bas de l'échelle, un organisme qui défend les non syndiqués.

Maria travaille depuis près de cinq ans comme caissière dans un magasin à rayons. Elle est d'origine chilienne. Elle est non syndiquée. Elle vient d'apprendre qu'elle est enceinte. Son travail exige qu'elle reste debout de longues heures chaque jour. Après consultation, son médecin de famille complète un certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, tel que prévu dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Elle en remet une copie à son patron qui, visiblement contrarié, la réaffecte comme préposée au service à la clientèle. Le vendredi suivant, elle se voit convoquée au bureau de

son patron qui lui annonce qu'en raison de son caractère irascible et de ses nombreux retards, attribués d'ailleurs à sa grossesse, il se voit obligé de la congédier. Il ajoute que: *«C'est bien connu, les femmes latino-américaines ne pensent qu'à avoir des petits pour ne pas travailler. Je n'en veux plus dans mon entreprise!»* Il remet à Maria son relevé d'emploi, y indiquant «inconduite» comme raison de départ.

Maria a des recours juridiques selon la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Charte des droits et libertés de la personne, la Loi sur l'assurance-chômage. Elle a donc des possibilités de se défendre.

L'adversaire est souvent l'État lui-même

Sauf que le gouvernement menace de limiter l'accès aux services d'un avocat de l'aide juridique devant les tribunaux dits administratifs, ce qui aurait pour effet de créer un déséquilibre encore plus grand entre les personnes les plus démunies et leurs adversaires qui, rappelons-le, sont souvent l'État lui-même (assurance-chômage, aide sociale, Régie des rentes, etc) ou un employeur qui, de toute façon, se réfère systématiquement à une firme d'avocats pour régler ses litiges.



Annick Druelle

Pour Annick Druelle, porte-parole du groupe Au Bas de l'échelle, le principal organisme de défense des non syndiqués, des Maria, il y en a plusieurs: *«Es-tu au courant qu'en 1994, le congédiement illégal le plus fréquent chez les femmes, c'est celui de la femme enceinte? L'accès aux tribunaux administratifs demeure la seule place pour faire valoir ses droits. Quand tu es syndiqué, tu as un syndicat pour faire valoir tes droits. Quand tu n'es pas syndiqué, il te reste l'aide juridique. C'est pour ça qu'il est important de favoriser son accès à l'ensemble des gens qui en ont vraiment besoin.»*

Une affaire syndicale AUSSI

Les effets sur le rendement au travail d'une situation invivable à la maison justifient que le syndicat intervienne.

Par Lucie Laurin

Depuis plusieurs jours, elle ne sourit plus. Malgré la chaleur élevée de la salle, elle porte des blouses à manches longues. À la pause, elle demeure à son poste de travail, songeuse. Ce matin, le chef de service lui a donné un deuxième avertissement: son travail laisse à désirer; il faut qu'elle se ressaisisse, sinon...

C'est par ces lignes peu banales qu'entre en matière le guide syndical d'intervention sur la violence en relation amoureuse, publié par la FAS sous le titre *La violence, c'est frappant!* Après avoir innové en adoptant un code d'éthique

times dans leur relation amoureuse, l'objectif étant toujours d'aider les syndicats à mieux assumer leurs responsabilités sociales.

«La violence subie dans une relation amoureuse concerne le syndicat, déclare Francine Lévesque, vice-présidente de la FAS, en ce qu'elle se répercute sur le rendement au travail et que, de façon plus générale, elle affecte la qualité de la vie de la victime. Tout comme il est légitime pour un syndicat de se donner les moyens d'intervenir pour aider ses membres aux prises avec des problèmes d'alcool et de toxicomanie, il est normal qu'il veuille assister ses membres qui subissent de la violence. De plus, 70% des 100,000 membres de la fédération sont des femmes; la proportion d'entre elles qui sont touchées par ce problème justifie que nous intervenions.»

C'est au cours d'un conseil fédéral, tenu en février, que la FAS a proposé son guide aux syndicats, qui commence par une condamnation vigoureuse de toute violence en relation amoureuse, suivie d'un engagement à supporter les victimes et à prendre tous les

moyens nécessaires pour promouvoir la TOLÉRANCE ZÉRO. À cet effet, le guide contient des recommandations pratiques sur les outils à utiliser, les appuis à rechercher,

les indices à reconnaître, les réactions à avoir. Le tout se termine par un appel à une alliance des hommes et des femmes pour éliminer la violence de nos vies.

Un oeil au beurre noir, un membre cassé

«J'ai connu autrefois une femme qui se présentait de temps en temps au travail avec un oeil au beurre noir. Il lui est arrivé aussi de s'absenter pendant des semaines parce qu'elle avait un membre cassé...», déclare Suzanne Lavoie, présidente du syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, pavillon Judith-Jasmin, un syndicat qui a décidé de traiter de la violence dans son journal afin de sensibiliser ses membres, et de mettre sur pied un registre des ressources du quartier.

«Comprenons-nous bien: il n'est pas question, pour le syndicat, de s'improviser thérapeute, reprend la présidente; mais il peut intervenir auprès de l'employeur si la travailleuse est menacée de congédiement ou de mesures disciplinaires, par exemple, à cause d'un taux d'absentéisme élevé... Une femme victime de violence de la part de son conjoint ne l'avouera jamais à son employeur; elle préférera encaisser les blâmes sans dire un mot! Nous voulons en arriver à ce qu'elle ne se sente pas seule et qu'elle s'adresse à son syndicat si elle a des problèmes de relations de travail.»



Francine Lévesque

dans les cas d'agressions sexuelles au travail, voilà que la Fédération des affaires sociales se fait pionnière de l'intervention syndicale contre la violence en proposant à ses syndicats un outil destiné à soutenir les femmes qui en sont vic-



Suzanne Lavoie

La neutralité n'a pas sa place!

- Rudolf Rausch

«La violence est socialement construite, mais elle est individuellement choisie», a lancé Rudolf Rausch, psychologue. Ce n'est pas un hasard si le comité de condition féminine avait choisi un homme qui se définit comme un intervenant pro-féministe auprès des hommes agresseurs pour entretenir les délégués au conseil fédéral de la FAS de la violence dans la relation amoureuse: quel meilleur moyen de lancer le débat?

Ne nous laissons pas divertir: la violence est le fait des hommes dans plus de 90% des cas, a ajouté M. Rausch. Le rapport rendu public par Statistique Canada en novembre 1993 établit qu'une Canadienne sur quatre a été victime de violence de la part d'un conjoint actuel ou d'un conjoint précédent, et qu'une victime sur 10 a craint pour sa vie.

ble de gestes de domination. La plupart du temps, ces gestes suffisent pour leur permettre d'obtenir ce qu'ils veulent: imposer à leur partenaire quelque chose contre leur gré, les empêcher de faire ce qu'elles voudraient faire ou, plus simplement, leur faire peur. Mais s'ils ont l'impression de perdre du pouvoir et qu'elle leur échappe, c'est à ce moment qu'il y a escalade de la violence pour ramener les choses à ce qu'elles étaient avant.»

Dans ses premières années d'intervention auprès des agresseurs, M. Rausch pensait, comme la majorité des gens, que lorsqu'il y a escalade de la violence, c'est que l'homme a perdu le contrôle. Une position qu'il a révisée depuis. «C'est le contraire, dit-il. Il s'agit justement d'un exercice de contrôle! Les hommes violents savent exactement ce qu'ils font et qui ils agressent. Il est bien rare, n'est-ce pas, qu'on voie ces hommes s'en prendre à leur patron ou à la police! Quand une conjointe a été agressée physiquement, les contrôles sont renforcés; il n'est pas nécessaire de frapper à tout moment, car le message a été lancé et... chérie, tu le sais, je peux frapper encore!»

Pourquoi la violence?

La violence existe parce qu'il existe un écart de pouvoir entre les sexes, un écart qui ne repose pas seulement sur la force physique, mais qui est aussi d'ordre économique, politique et juridique. Si un homme peut ainsi penser qu'il a des droits et des privilèges par rapport à sa partenaire, et

se sentir justifié d'utiliser la violence pour les exercer, c'est qu'il s'appuie sur une structure sociale qui lui permet de le faire. Et ça marche! Il veut contrôler, et ça marche!

«La violence est tolérée, a expliqué le conférencier. Elle a même déjà été réglementée en Grande-Bretagne! Ensuite, ce fut le règne de la négligence: un mari qui bat sa femme, c'était du domaine privé.» Et Rudolf Rausch de citer des exemples tirés de l'Ancien Testament et du folklore, dans lesquels battre sa femme était chose banale. On en sourit, aujourd'hui. N'empêche que la société est demeurée inégalitaire. Tellement que les femmes violentées ont tendance à s'attribuer la responsabilité de ce qui leur est arrivé, tandis que les hommes violents cherchent à en blâmer leur partenaire...

«Cela fait, d'un côté, des victimes privées de leur pouvoir personnel et qui doivent s'en réapproprier. De l'autre, des agresseurs, qu'il faut amener à reconnaître leurs gestes de violence, puis à faire le deuil de certains privilèges qu'ils ont toujours considérés comme leur dû», a conclu Rudolf Rausch.



Rudolf Rausch

«C'est un mythe de penser que les hommes qui recourent à la violence sont des malades ou des psychopathes, a-t-il poursuivi. Plus de 94% d'entre eux sont des hommes absolument normaux! Ce qu'ils veulent, c'est dominer et contrôler leur partenaire.

«Ces hommes adoptent un comportement fait d'un ense-



Il était une fois...

La diarrhée et la bureaucratie

L'Office des services de garde à l'enfance a des règlements sur à peu près tout, mais rien sur l'eau impropre à la consommation!

Alors tant pis si les enfants ont la diarrhée à cause de cette eau, il faut contrevenir à un règlement pour avoir droit à une subvention permettant de régler le problème!

Par Lucie Laurin

Chargé de voir au bien-être des enfants en milieu de garde, l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) doit faire respecter le Règlement sur les services de garde en garderie. À cette fin, il dispose d'un budget lui permettant d'allouer des subventions grâce auxquelles une garderie pourra devenir conforme audit règlement.

Mais voilà: il a des trous, ce règlement. Si, d'aventure, vous avez un problème qu'il n'a pas prévu, eh bien, vos enfants auront beau courir le risque d'attraper la fièvre typhoïde ou de devenir sourds comme des pots, vous attendrez longtemps la subvention, car vous ne contrevenez pas au règlement!

Prenons le bruit, par exemple. C'est en vain que l'on cherche dans le règlement un article sur le bruit dans les garderies. Pourtant, alors que des problèmes de surdit  peuvent commencer à se manifester quand le niveau sonore exc de quotidiennement 75 d cibels, le bruit dans les garderies est habituellement de 75   80 d cibels, il atteint r guli rement 80   90 d cibels, et occasionnellement 110   120 d cibels!

Faisons une hypoth se: si l'Office des services de garde   l'enfance  dictait un r glement sur le bruit, la majorit  des garderies serait en infraction et lui adresserait des demandes de subvention...

Alors, pourquoi d bourser des millions quand on peut ne payer que ce que co te le papier   lettre pour  crire que

«votre demande ne correspond pas aux crit res d'admissibilit    la subvention...»? C'est, on s'en souviendra, ce qu'avait r pondu l'office aux parents de la garderie des Enfants d'Ici. (voir *Nouvelles CSN 373*)

Le vide juridique

Prenons un autre exemple:



La r cr ation, version «sc ne d'hiver». C' tait moins dr le l' t  dernier...

l'eau. Nulle part le r glement ne fait mention de la qualit  de l'eau dans les garderies. Pas de r glement, pas d'infraction, pas de subvention!

C'est en f vrier 1993 que les responsables de la garderie La maison des petits castors ont  t  pr venus du probl me de contamination de plusieurs

puits art siens de la r gion d'Aylmer. Malgr  une d contamination par javellisation, une analyse subs quente r v lait la pr sence de coliformes f caux, un signe que l'eau  tait contamin e de nouveau   la suite du d gel.

«Nous avons alors pens  que le plus simple  tait de nous brancher sur le r seau de la ville, raconte  liane Boisureau, directrice. Mais il en co tait \$50,000! Alors, nous avons consult  les diff rents codes et r glements dans le but de solliciter une subvention, et c'est alors que nous avons appris avec stup faction qu'il n'existait aucun r glement de l'OSGE sur l'eau dans les garderies! Ce vide juridique nous privait de tout recours.»

Alors, malgr  l'urgence de la situation, il a fallu s'armer

 liane Boisureau, directrice de la garderie La Maison des petits castors.



de patience. Discuter, argumenter, revenir à la charge: «Comment pouvez-vous être si sévères pour la lumière, la surface, etc, et ne rien exiger pour la qualité de l'eau?» Constituer, patiemment, un solide dossier, contenant une lettre de la municipalité qui consta-

tait l'infraction, des articles de la Loi sur l'environnement, etc. Les mois ont passé. C'est finalement en août 1993 que l'office, se rendant à la raison, a versé une première tranche de subvention, destinée à l'achat d'un système de filtration à rayons ultra-vio-

lets, au coût de \$3,850; l'autre moitié a été versée en octobre. À ce jour, l'OSGE n'a toujours pas édicté de règlement sur la qualité de l'eau dans les garderies. Est-ce à dire que s'il n'en tenait qu'à l'office, on pourrait ouvrir une garderie tout à côté d'une fosse à purin, pourvu

que l'aire de jeu ait une hauteur minimale libre plancher / plafond de 2,30 m sur 75% de sa surface nette (art. 41) et que le niveau minimum d'éclairage soit de 320 lux, mesuré à un mètre du sol (art. 42)?

Rationner l'eau à des enfants, c'est pas d'la tarte!

On vivait bien tranquille jusque-là. Puis un jour, on apprend que l'eau du robinet, celle qu'on a coutume de laisser couler généreusement pour qu'elle soit fraîche à souhait, est contaminée. Alors, il faut apprendre à vivre autrement.

C'est ce qui est arrivé à Manon Boucher. Le problème, c'est que l'eau contaminée, c'était celle de la garderie où elle travaillait. Déjà, quand on est adulte — ou qu'on pense l'être! —, il faut faire un effort de réflexion à chaque fois qu'on ouvre le robinet. Mais dans une garderie, il faut réfléchir à la place des tout petits qui ont soif. Et surtout, avant eux!

«Au début, on constatait que les gastro, les diarrhées, les maux de ventre se multipliaient, raconte Manon Boucher, éducatrice à la garderie La maison des petits castors. On ne savait pas d'où ça venait. On avait beau laver et

relaver les jouets, les meubles, le matériel, rien ne s'améliorait. Jusqu'à ce qu'on apprenne que l'eau du puits artésien qu'on utilisait était contaminée...»

Alors il a fallu commencer à penser à l'envers. Oublier que jusque-là, on encourageait les enfants à boire et se laver les mains tout seuls pour développer leur autonomie. Se précipiter pour les servir. Combattre la philosophie même des garderies, quoi.

«Il fallait penser vite, se rappelle Manon Boucher, responsable de six enfants de 18 mois. Il arrivait qu'un enfant monte sur un tabouret pour se servir de l'eau pendant que j'étais occupée à changer la couche d'un autre. Je ne pensais pas toujours d'enlever les tabourets et de mettre les gobelets hors de portée des petits.»

Quand l'eau est rationnée...

Pendant quatre mois et demi, d'avril à août 1993, les éducatrices ont utilisé de l'eau



Le système de filtration à rayons ultra-violet, accompagné d'un dispositif destiné à adoucir l'eau. Une solution imparfaite, puisqu'il revient à la garderie de l'entretenir, de le nettoyer et de faire effectuer les analyses annuelles.

en bouteille. L'eau du robinet pouvait servir à laver les mains et le visage, mais sous surveillance seulement, les enfants ayant coutume de jouer dans l'eau et d'en avaler un peu au passage.

Quand venait l'heure de se brosser les dents, les travailleuses distribuaient l'eau dans de petits verres, à chacun son tour. Pas drôle du tout d'être un enfant, quand l'eau à boire est rationnée...

«Le pire, ça été durant les mois d'été, raconte Manon Boucher. Les enfants, ça boit beaucoup d'eau. On remplissait des bouteilles et on sortait dehors avec des verres. Quand venait l'heure de la distribution de l'eau, c'était long, remplir les verres. Les enfants se pressaient tout autour, ils avaient soif. On leur demandait de faire la queue. Aussitôt servis, ils se

remettaient en file une, deux, trois fois.» Quant à la baignade, il a fallu y renoncer, ranger les barboteuses et se contenter de gicleurs.

La surcharge de travail qui incombait aux éducatrices s'accrût encore lorsqu'il fut interdit, pendant quelques jours, de prendre même l'eau du robinet. Laver les visages et les mains, changer les bébés devint alors une pénible corvée: celle de la série de serviettes que l'on mouille en puisant à même une grosse bouteille qui sert de réservoir.

Avec, toujours présente, une certaine inquiétude en pensant à ces êtres microscopiques qui peuvent causer d'aussi grands fléaux.



Manon Boucher, entourée de quatre des bambins de la garderie.

Les secrets du droit de refus

Le droit de travailler sans danger existe dans la loi, on le sait. Encore faut-il savoir comment et dans quelles circonstances s'en servir. Ce qui suit répond aux questions les plus fréquemment posées à ce sujet. À conserver.

Par Charles Prévost


L'an dernier, près de 130,000 travailleuses et travailleurs ont été victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Chaque année, plus de 200 décèdent dans de telles circonstances. Et la réalité est beaucoup plus grave, car une bonne partie des accidents et des maladies causées par le travail n'est pas déclarée à la CSST. La Loi sur la santé et la sécurité du travail accorde des droits aux travailleurs pour assurer leur santé et leur sécurité et prévenir les accidents ou les maladies professionnelles. Un de ces moyens, c'est le droit de refus.

Lorsque l'exécution d'une tâche ou d'un travail constitue, selon vous, un danger pour votre santé, votre sécurité ou celles d'autres personnes, pouvez-vous refuser d'exécuter ce travail?

Oui. Vous avez le droit de refuser d'exécuter ce travail, sauf dans certaines situations où cela mettrait en péril immédiat une autre personne ou si ses conditions d'exécution sont «normales» dans ce genre de travail.


On ne doit pas considérer comme «normale» une condition habituelle de travail qui constitue un danger, même si elle existe depuis des années.

Que devez-vous faire pour exercer votre droit de refus ?

 Le seul fait que vous ayez des motifs raisonnables de croire qu'un travail constitue un danger est suffisant. La loi n'exige pas que vous fassiez la preuve qu'il existe un danger réel, objectif et imminent.


Lorsque possible, il est préférable d'en discuter avec un officier du syndicat auparavant. Vous devez avertir votre supérieur immédiat que vous exercez un droit de refus pour des raisons de santé-sécurité et lui expliquer pourquoi. Vous devez rester disponible pour effectuer tout autre travail que vous êtes raisonnablement en mesure d'accomplir.

Est-ce que l'employeur peut faire exécuter votre travail par un autre travailleur ?

 Non, sauf dans quelques cas d'exception. Cela pourrait se pré-

senter si le représentant syndical considérait qu'il n'existe pas de danger ou que, selon lui ou selon l'inspecteur de la CSST, les motifs invoqués ne concernent que votre situation particulière. Par ailleurs, si plus de six heures se sont écoulées à partir de la demande d'intervention d'un inspecteur de la CSST et qu'au moins deux travailleurs ne peuvent exercer leur travail à cause de votre droit de refus, l'employeur peut demander à un autre travailleur de faire votre travail sans avoir à demander l'accord du syndicat. Il doit informer ce travailleur que vous avez exercé un droit de refus et pour quels motifs. Celui-ci n'est pas obligé de vous remplacer et peut également exercer un droit de refus.

Est-ce que vous devez appeler l'inspecteur de la CSST ?

 Pas nécessairement. La loi prévoit que l'employeur rencontre un représentant du syndicat pour évaluer la situation et proposer les correctifs appropriés. Si vous et votre représentant syndical en êtes satisfaits, il n'est pas nécessaire de faire intervenir la CSST.


Si vous n'êtes pas d'accord, votre représentant syndical ou vous-même, ainsi que votre employeur, pouvez faire appel à la CSST pour trancher le litige.

L'inspecteur de la CSST devra se prononcer sur l'existence du danger. Le cas échéant, il obligera l'employeur à effectuer des correctifs avant de vous permettre de reprendre ce travail. S'il considère qu'il n'y a pas de danger, ou

que le danger ne justifie pas de maintenir l'arrêt de travail, il vous ordonnera de le reprendre. Il pourra également émettre des avis de corrections à effectuer, dans des délais qu'il détermine.

Vous devez reprendre le travail lorsque l'inspecteur vous l'ordonne, même si vous contestez sa décision devant un bureau de révision de la CSST.

Si vous arrêtez de travailler complètement, est-ce que vous serez payé ?

 Oui. Tous ceux qui ont exercé un droit de refus, ou qui ont dû arrêter leur travail suite à un droit de refus exercé par d'autres, ont droit à leur salaire et autres avantages.

Si l'employeur exerce des mesures disciplinaires ou discriminatoires, vous pouvez en appeler par le biais de votre convention collective ou directement à la CSST. Consultez votre conseiller syndical pour savoir quel recours utiliser.

Où pouvez-vous trouver des informations sur le droit de refus ?

 La CSN a publié une affiche intitulée «Le droit de refus: un moyen de prévention». Elle y précise les différentes étapes à suivre lors d'un droit de refus. Il existe également un document intitulé «Le refus d'exécuter un travail dangereux». Vous pouvez vous les procurer au centre de documentation de la CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5. Tél: (514) 598-2151; Fax: (514) 598-2089.

Guide d'action syndicale en santé et sécurité au travail

La prise en charge syndicale

travailler sans danger



ASSURANCE-CHÔMAGE

CSN-FTQ-CEQ demandent un sursis à Ottawa

La FTQ, la CSN et la CEQ ont demandé au gouvernement fédéral de surseoir à l'application des modifications annoncées au programme de l'assurance-chômage.

Les trois partenaires sont inquiets de ce que le ministre Axworthy prépare comme réforme sociale. Des pans importants des programmes sociaux sont modifiés substantiellement par le budget avant que la population n'ait même pu voir l'ombre d'un projet de réforme. À travers ce budget, le gouvernement Chrétien poursuit la lancée du gouvernement conser-



Henri Massé, secrétaire général de la FTQ, Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, et Gérard Lefebvre, secrétaire trésorier de la CEQ.

vateur: combattre les problèmes économiques du pays sur le dos des plus démunis. Pour les trois prochaines années budgétaires, les libéraux fédéraux effectueront des compressions budgétaires totales de \$15 milliards, dont \$5,525 milliards en coupures

au programme d'assurance-chômage, soit 37% du total. Si l'on ne considère que les nouvelles compressions libérales — en ne prenant pas en compte les mesures déjà décidées par les conservateurs — on s'aperçoit qu'elles font assumer par les chômeurs 60% du total

des compressions pour l'exercice 1995-96.

Il faudra dorénavant travailler plus longtemps pour être admissible à des prestations moins élevées et moins longues. L'accès plus difficile à l'assurance-chômage conduira davantage de personnes vers l'aide sociale.

D'accord pour que le gouvernement procède à une refonte des programmes de sécurité sociale, les trois organisations syndicales insistent cependant pour qu'elle s'inscrive dans une stratégie où le développement de l'emploi constitue la pièce maîtresse. T.J.

ÉQUITÉ SALARIALE

La CSN réclame à nouveau une loi proactive

À l'instar de l'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse qui ont la leur, la CSN a de nouveau réclamé que

le Québec se dote d'une loi proactive en matière d'équité salariale. Bien des obstacles ont été à ce jour franchis,

mais il en reste encore beaucoup à surmonter pour que les femmes obtiennent l'équité en emploi. Par exemple: au plan salarial, les femmes ne gagnent encore que 61,5% du revenu des hommes. L'écart entre la rémunération moyenne des femmes et des hommes se constate à différents niveaux. Ainsi, les données pour les personnes oeuvrant à temps partiel démontrent que les femmes de 15 à 24 ans gagnent 91,6% du salaire des hommes de la même catégorie d'âge. Cette proportion diminue à 79,9% pour les femmes de 25 à 34 ans et à 61,5% pour celles qui ont entre 35 et 44 ans.

Examiné sous l'an-

gle de la scolarité, le revenu moyen des femmes ayant huit années ou moins de scolarité est de \$16,986, comparativement à \$26,885 pour les hommes. Celles qui ont un diplôme universitaire touchent \$37,728, contre \$56,281 pour les hommes qui ont une scolarité équivalente.

Une loi proactive devrait tenir compte de toutes les formes de rémunération. En outre, la CSN considère qu'elle devrait prévoir des mécanismes de supervision et de contrôle. Elle propose que l'administration de celle-ci soit confiée à une commission autonome composée d'un bureau et d'un tribunal. T.J.

Pas d'accord avec Ouellet

Que le Canada songe à subordonner les droits humains aux intérêts économiques afin d'assurer au pays une plus grande compétitivité à l'échelle internationale inquiète la CSN.

La CSN ne partage pas l'idée du ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, à l'effet de ne plus lier l'aide économique à certains pays à leur «performance» en matière de respect des droits humains. Ce changement de critère dans la politique étrangère nuirait au Canada en minant sa crédibilité au sein de la communauté internationale. Le Canada s'est démarqué au plan international parce que son leadership dans la défense des droits de la personne a contribué à mettre de la pression pour dénouer des situations difficiles. Ce leadership s'est notamment reflété à travers sa politique de boycottage du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

La déclaration du ministre Ouellet inquiète la CSN aussi parce qu'elle ébranle les valeurs de justice et de démocratie auxquelles le Québec est profondément attaché. T.J.

GRANBY

Scabs au Mont Sacré-Coeur

Le sous-traitant responsable des cuisines, de l'entretien et de l'infirmierie de la résidence des Frères du Sacré-Coeur, à Granby, a fait appel à deux scabs depuis le début du lock-out, le 11 février. C'est ce qu'a constaté M. Jean-Jacques Moquin, du ministère du Travail. Le syndicat déposera des plaintes en vertu du Code québécois du travail afin de faire condamner Laliberté et associés. Les employé-es rejettent le projet patronal de convention collective qui met en danger la protection de l'emploi. Leur patron veut aussi instaurer la double échelle salariale. Une telle mesure a pour effet d'accorder des salaires inférieures aux nouveaux employés qui pourraient être embauchés. M.C.

RÉDUCTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Seul le discours a changé

«Si le discours du gouvernement libéral a changé au cours des dernières semaines, son plan d'action, lui, n'a pas changé. Il demeure très précis et c'est toujours le même, celui qui vise notamment le démantèlement des services publics». C'est en ces termes que le président de la CSN, Gérald Larose, a dénoncé les plans de réduction des effectifs du personnel des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, plans déposés le 22 mars à l'Assemblée nationale.

«Tout cela ne vise qu'une chose, soit répon-

dre à des impératifs budgétaires. En agissant de la sorte, le gouvernement va à l'encontre de son propre discours sur la création d'emplois et sur le financement des services publics. En effet, le gouvernement a déjà indiqué que la croissance des services publics pouvait être équivalente à celle du produit intérieur brut (PIB)», a-t-il poursuivi.

Pour l'année 1994, ces réductions d'effectifs correspondent à 1,000 postes équivalent temps complet (ETC) pour le personnel syndiqué dans le réseau de la santé et

des services sociaux, et à 417 ETC pour celui de l'éducation. «Ces réductions surviennent après des années de compressions, dans un contexte qui ne tient pas compte du fait que nous sommes en période de croissance des besoins», affirme Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN. De plus, le gouvernement a présenté les réductions d'effectifs seulement pour la première année d'application de la loi 198. Rappelons que cette loi prévoit que les réductions de personnel s'effectueront jusqu'en 1998. J.R.



C'est par un «pique-nique linguistique» que les salariées de la CSN ont souligné, le 22 mars, la Semaine du français au travail. Le président Gérald Larose lui-même a joué le rôle de professeur d'école primaire (manifestement sans aucune difficulté) en faisant lecture d'une dictée aux embûches que Bernard Pivot n'aurait pas reniées.

À titre d'invité spécial de l'événement, le président du Syndicat des travailleurs (euses) des Autobus la Diligence, Jacques Forgues, a parlé des aspects positifs d'une démarche d'alphabétisation entreprise par des travailleurs décidés. Accompagné de son professeur, Madame Carmen Alarie (notre photo), il a mis en lumière le fait que cette expérience a beaucoup contribué à la solidarité syndicale de son groupe.

On se souviendra qu'à l'initiative du syndicat, avec la collaboration de l'employeur, une douzaine de travailleurs de cette entreprise, classés analphabètes fonctionnels, suivent depuis deux ans une formation en vue d'obtenir un certificat d'études secondaires. Quatre heures de cours par semaine sont consacrées au français. (Voir à ce sujet le reportage dans le #348 de *Nouvelles CSN*). J.P.

LAURENTIDES

Une kyrielle de gains

Après une grève de cinq semaines, les travailleuses de la Caisse populaire de Sainte-Anne-des-Plaines ont accepté à 88% une entente de principe et sont retournées au travail le 14 mars. Les

syndiquées ont gagné sur plusieurs points. Elles ont, entre autres, fait reculer l'employeur qui souhaitait augmenter la semaine de travail (actuellement à 35 heures) à 37 heures 1/2 sans com-

pensation, abolir la pause des travailleuses affectées aux prêts et obliger les employées à déposer un préavis de 30 jours avant leur retour d'un congé pour maladie (la proposition syndicale, retenue, était de sept jours). Elles ont obtenu le report des cinq jours de congé pour décès d'un proche si celui-ci survient pendant les vacances, un préavis de deux semaines en cas de changement à l'horaire de travail, la priorité de rappel des employées mises à pied et demeurées temporaires, le maintien des conditions de travail pendant la période de vide juridique. Enfin, elles ont gagné la garantie de deux jours consécutifs de congé par semaine et l'assurance, comme chez leurs collègues de Terrebonne, qu'elles ne seront pas contraintes de travailler plus d'un soir la semaine si elles entrent le samedi. L.L.

RIMOUSKI

Règlement après dix mois de grève

Les employées de l'Association touristique de Rimouski sont retournées au travail progressivement, durant la semaine du 14 mars, après avoir signé une première convention collective au terme d'une grève de 10 mois. Selon la présidente du syndicat, Christine St-Pierre, les membres sont satisfaites de ce règlement qui améliore les conditions salariales, les congés de maladie et qui introduit une définition des tâches. Cette entente, recommandée aux parties par le conciliateur, exclut la demande de l'employeur d'insérer dans la convention le droit d'embaucher un directeur-adjoint. La convention collective prendra fin le 12 novembre 1996, date anniversaire de l'accréditation de ce nouveau syndicat de la Fédération des employées de services publics qui a joint les rangs de la CSN en 1992.

Luc L.

Soreltex en difficulté

La compagnie de fabrication de tapis Soreltex s'est mise sous la protection de la Loi de la faillite, semant le désarroi chez les quelque 225 employées. La CSN et le syndicat ont entrepris les démarches politiques dans l'espoir de trouver un nouveau partenaire qui pourrait investir les montants nécessaires pour régler les problèmes de liquidité auxquels fait face l'entreprise. Car c'est bien plus de cela qu'il s'agit que d'autre chose, puisque le marché du tapis commercial (Sears) et les possibilités d'exporter un nouveau produit aux États-Unis ne font pas défaut. La décision de

la Banque Royale, un des propriétaires, de retirer ses billes du jeu a motivé la recherche de nouveaux capitaux pour que Soreltex survive. Depuis 1990, les syndiquées ont donné leur aval à des contrats de longue durée comportant des réductions salariales significatives, ainsi que le travail partagé. Selon le président du Conseil central de Sorel, René Lachapelle, «la situation à Soreltex relance avec acuité l'urgence d'une stratégie industrielle pour la région.» Penn Found Capital et la Société de développement industriel (SDI) ont aussi des intérêts dans l'entreprise. M.C.



HÔTEL RADISSON GOUVERNEURS L'inquiétude s'installe

Des employé-es de l'Hôtel Radisson Gouverneurs de Montréal ont distribué des tracts d'information, à l'heure du lunch le 21 mars, dans lesquels ils expliquent à la clientèle que la mise à pied de 87 salarié-es, le 24 janvier, s'est traduite par une détérioration des services pour lesquels elle paie. Les syndiqué-es ont notamment observé une réduction des heures d'ouverture au bar-bistro Chez Antoine, au Club de santé, à la piscine, de même qu'une diminution des services aux chambres. Les employé-es déplorent également l'abolition des postes de concierges, de portiers et de valets, ainsi que l'élimination du brunch du dimanche. On a également confié à une entreprise extérieure à l'hôtel le service de nettoyage à sec. Selon les syndiqué-es, le tout a entraîné une diminution des services auxquels est en droit de s'attendre la clientèle. Les gestes posés par l'employeur ont semé l'inquiétude chez les syndiqué-es quant à l'avenir de l'établissement et leur emploi. Parmi ses actionnaires, l'Hôtel Radisson Gouverneurs compte, entre autres, l'Assurance Vie-Desjardins, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et la chaîne Gouverneurs elle-même. M.C.

**Faites lire
Nouvelles CSN**

GARDERIES

Une proposition de la dernière chance

Rien n'a changé dans la situation des éducatrices en garderie, malgré les revendications pressantes déposées par la CSN il y a 18 mois et trois journées de grève nationale: ces travailleuses constituent toujours la catégorie de salariées la moins bien payée de tout le Canada. Après avoir annoncé, pour le 23 mars, un mouvement de grève incluant, pour certaines garderies, la grève générale illimitée, la CSN a obtenu une rencontre avec la ministre Violette Trépanier et elle lui a remis une proposition visant à faire débloquer ce litigieux dossier.

La proposition prévoit le versement par le gouvernement d'une partie du relèvement salarial réclamé par les syndicats en garderie FAS-CSN, et la mise sur pied d'un comité dont le mandat sera de déterminer des mécanismes de solution permanente au problème salarial dans



les garderies. Environ 200 personnes ont défilé en soirée, le 22 mars, dans le comté de la ministre responsable de la famille, Mme Violette Trépanier, pour lui rappeler les revendications salariales des travailleuses en garderie. Des éducatrices de garderies non syndiquées et des parents avaient aussi répondu à l'invitation du Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal. Afin de montrer à la ministre à quoi ressemble une garderie, étant donné qu'elle n'y met jamais les pieds, les manifestantes ont installé devant son bureau une des petites cabanes construites par les travailleurs de la CSN-Construction à l'occasion de la soupe populaire organisée pendant le congrès du Parti libéral. Pour s'assurer que la cabane passe la nuit, quelques travailleurs de la construction l'ont fixée dans le ciment...

les garderies.

Afin de donner sa chance au débloqué, les travailleuses en garderie ont reporté d'une semaine leur plan de grève. «Mais attention!», a prévenu la

vice-présidente Claudette Carbonneau. *Il n'est pas question de reporter d'une semaine à l'autre: les travailleuses sont excédées et bien décidées à obtenir un minimum de justice!* L.L.

OGILVIE

La pression monte

Le 22 mars, la centaine de travailleurs de la minoterie Ogilvie, à Montréal, ont, pour la quatrième fois en moins d'un mois, effectué un débrayage de 24 heures. Raison de leur mécontentement: l'employeur n'a toujours pas manifesté l'intention de reprendre les négociations. Les employés de la minoterie de la rue Mills s'opposent au projet de convention patronal qui hypothèque grandement les droits syndicaux et la protection d'emploi. D'ailleurs, depuis la fin de février, leur patron a modifié unilatéralement les conditions de travail à ces chapitres. Les salariés se sont prononcés à l'unanimité en faveur des moyens de pression, dont la grève générale au moment jugé opportun. Soulignons que dans ce secteur d'activités, les relations de travail sont régies par le Code canadien du travail. Ogilvie a été acquis en mai 1992 par un groupe américain, Archer Daniels Midland Company. M.C.

Règlement chez Ouellet

Les 80 travailleurs de l'entreprise Ouellet, sise à Québec et qui fabrique des appareils de chauffage, ont une nouvelle convention collective, qui leur accorde une augmentation de \$1.25 sur trois ans, un rattrapage de 15¢ à chaque année et qui améliore les clauses relatives au mouvement de personnel. Fait à noter, depuis l'expiration de leur ancienne convention, en décembre 1992, ils ont subi deux maraudages de la part des Métallos; les deux fois, ils ont préféré la CSN. L.L.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Le fin mot...

On constate qu'en raison de la récession, plusieurs entreprises québécoises ne sont plus en opération. La locution «en opération» doit être évitée en français. On dira qu'une compagnie ou une usine n'est plus en fonctionnement, en activité. Pour un véhicule public, ou pour tout service public, on utilisera l'expression en service. Il en est de même pour l'avion, le train ou le monte-pente.

Les gens qui ont de la difficulté à obtenir un emploi se voient reprocher parfois de ne pas posséder le *background* requis. Dans le cas présent, on peut remplacer ce mot anglais par: **antécédents, expérience, formation.** Dans d'autres contextes, on peut dire: **fond sonore, musique d'atmosphère, musique de fond, passé, tenants, historique, toile de fond.**

L'informatique est un des domaines où il y a beaucoup d'ouvertures pour les jeunes. Tout le monde est d'accord à ce sujet. Mais il vaut mieux utiliser les expressions: **débouchés, emplois, perspectives d'emplois.**

Il vous arrive souvent d'écouter les *lignes ouvertes* à la radio? La forme «ligne ouverte» est un calque de l'anglais «open line». Il est préférable de dire: **tribune téléphonique.**

Pour obtenir le bon interlocuteur ou la bonne interlocutrice lorsque vous téléphonez à une entreprise, vous gagnez souvent du temps en mentionnant son *extension* ou son *local*. Il s'agit de deux anglicismes qui n'ont pas le sens de poste téléphonique en français. Donc, pour rejoindre la personne désirée, il est utile de connaître son **poste.**

Quelle est la forme plurielle de *laissez-passer* et *d'aide-mémoire*? Des **laissez-passer** (invariable) et des **aide-mémoire** (invariable).

Comment écrit-on l'adjectif de couleur dans : «Il lui a acheté des gants *rouge foncé*.» Réponse: **rouge foncé.** Les adjectifs de couleur composés (accompagnés d'un autre adjectif ou d'un nom) sont invariables.

Quel nom désigne le *joueur* ou la *joueuse* de ping-pong? Non, ce n'est pas un ping-ponneur ou une ping-ponneuse. Il s'agit d'un ou d'une **pongiste.**

**Une nouvelle à nous
communiquer ?
Notre numéro de fax
est le (514) 598-2089**

Un pas vers l'avenir

Pour la première fois, les infirmières auxiliaires, les puéricultrices et les gardes-bébés auront un lieu et du temps pour chercher ensemble des solutions aux problèmes particuliers qu'elles vivent présentement. La CSN et la FAS, qui représentent 12,000 des 20,000 membres de ces professions, organisent à cette fin un colloque sous le thème «*Un pas vers l'avenir*», qui se tiendra les 5 et 6 mai 1994 au Centre Sheraton Laval.

Créée en 1949 par le clergé catholique pour remédier à la pénurie d'infirmières, la profession d'infirmière auxiliaire a



connu par la suite une vie mouvementée, d'abord apparentée à celle d'infirmière, puis complètement séparée, réglementée différemment d'un centre hospitalier à l'autre, et enfin affligée d'une saignée pendant la vague de coupures des années 1980.

Alors que la formation en puériculture ne se donne plus depuis 20 ans, on continue de former des infirmières auxiliaires en même temps qu'on ne cesse d'abolir des postes. Il est plus que temps de s'arrêter pour en parler!

L.L.

BIENVENUE

Quatre ans et demi!

C'est l'intolérable délai qu'ont dû subir les 210 professionnels de l'Université Concordia, à Montréal, avant de voir leur syndicat FPPSCQ-CSN reconnu par la loi. En effet, la campagne d'organisation de ce groupe s'est mise en branle à l'automne 1989, suivie du dépôt de leur requête en accréditation un an plus tard. Mais ils n'en étaient pas au bout de leur peine, loin de là, car les procédures devant le commissaire du travail Doré ont mis trois ans à aboutir... à un vote! Celui-ci a heureusement donné un résultat favorable, ce qui a permis l'accréditation, émise le 10 janvier. Souhaitons que les négociations de leur première convention collective soient moins laborieuses.

CFIX-FM

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les six employées de la station

de radio CFIX-FM ont vu le Conseil canadien des relations de travail reconnaître l'affiliation de leur syndicat, antérieurement indépendant, à la CSN.

CDEC centre-sud

Un autre nouveau syndicat accrédité qui sera affilié à la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec, celui regroupant les treize salariées de la Corporation de développement et de concertation du centre-sud/Plateau Mont-Royal. Il s'agit d'un organisme voué à la relance économique et sociale, ainsi qu'au développement de l'emploi et de l'employabilité sur son territoire.

Poissonnerie Au grand pêcheur

La dizaine de travailleuses et travailleurs de cet établissement commercial de Jonquières ont déposé le 7 mars une requête en accréditation au nom

de leur syndicat CSN, lequel sera affilié à la Fédération du commerce.

Meubles Léon

C'est une démarche identique qu'ont effectuée, deux jours plus tard, les 38 employés du magasin Meubles Léon, à Laval, une entreprise vieille de 25 ans, dont le siège social est à Toronto, et qui possède une dizaine d'établissements au Québec. Le syndicat regroupe les camionneurs, les aides-camionneurs, les employés d'entrepôt et les ébénistes.

Fromagerie Victoria

La CSN et sa Fédération du commerce viennent également d'accueillir les 27 membres du Syndicat des salarié-es de la Fromagerie Victoria, située dans la région des Bois-Francs, lequel avait déposé sa requête en accréditation en janvier.

J.-P. P.

Ces mendiants qui emmerdent les riches

De leur propre aveu, les dirigeants des sept pays les plus industrialisés de la planète n'ont pas de recette miracle pour créer des emplois. Ils traînent même le boulet de 36 millions de chômeurs. C'est dans une ville plutôt sur le déclin, Détroit (13% de chômage, double de la moyenne américaine), qu'ils ont choisi d'échanger leurs idées sur la manière de se débarrasser de ce que le ministre canadien des Finances, Paul Martin, appelle les « *empêchements structurels à la création d'emplois* ».

Le G7, c'est un club de pays pouvant passer pour les plus nantis du globe: États-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France, Italie, Allemagne et Japon. Leur prochain rendez-vous est à Naples, en juillet. En attendant, il faut bien faire mine de se prémunir contre le spectre du chômage, « *phénomène le plus craint de notre époque* », selon un rapport non encore

publié de l'OCDE.

Qui l'aurait cru? Certains pays parmi les plus riches deviennent terre de mendiants. L'Allemagne se réconcilie mal avec ses quatre millions de chômeurs, mais il y a réelle pénurie d'emplois. La France connaît une manifestation monstre dès qu'elle laisse entrevoir aux jeunes qu'ils pourraient gagner leur croûte... suivant un traitement inférieur de 20% à ce que touchent des travailleurs de même compétence.

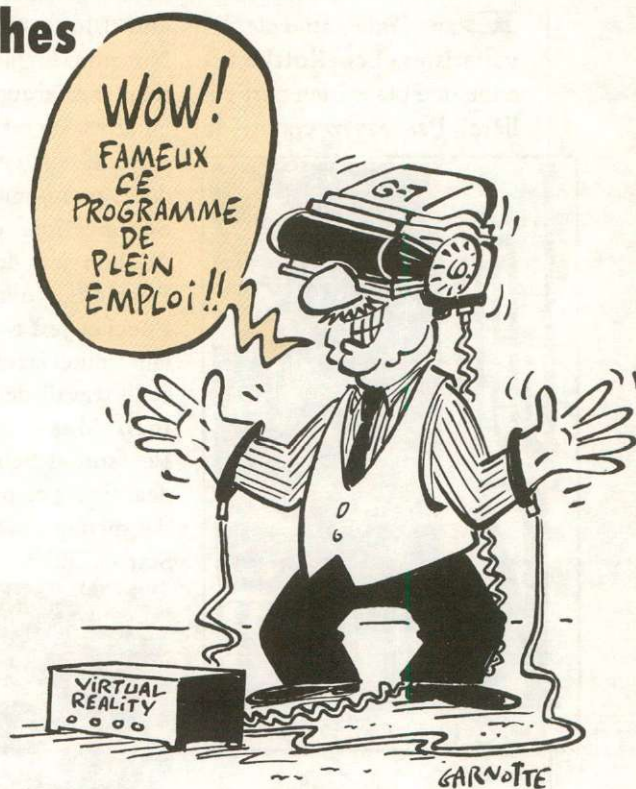
Aux États-Unis, l'emploi est le plus souvent disponible dans la gamme très spécialisée ou dans le volet précaire; rien pour régler le dilemme des Américains qui ne parviennent pas à gagner suffisamment pour faire vivre une famille avec un seul emploi. Sept millions d'Américains occupent un deuxième emploi, à temps plein ou partiel. Attendons de voir ce qui adviendra du projet de loi sur le « *réemploi* » (par ac-

quisition de nouvelles compétences) présenté au Congrès par le président Clinton, lequel prévoit y consacrer 13 milliards de dollars sur cinq ans.

Le G7 passera bientôt à G8 avec l'addition de la Russie. On pourra alors vérifier si le diagnostic posé le mois dernier par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur les « *distorsions sur le marché du travail* » en Russie ne s'applique pas à certains grands pays comme le Canada, par exemple, où l'obsession anti-inflationniste a mené à tant de coups de bistouri dans les dépenses publiques.

Le plein emploi est, pour certains gourous des gouvernements, une colossale chimère. Lorsqu'il réapparaît comme plausible, c'est que nos pragmatiques politiciens se doutent que leur comptabilité des votes est boiteuse, qu'il faut bien désamorcer quelque peu l'agressivité d'une plèbe flouée.

Clément Trudel



Les cauchemars du Dr Jacobs

Sam Nujoma est heureux. Larry Jacobs, lui, est hanté par des souvenirs douloureux.

Tous deux sont des citoyens exemplaires dans la partie australe de l'Afrique. Tous deux ont affiché leur opposition viscérale au schéma de l'apartheid. Nujoma est président de la Namibie; il a mené son pays à l'indépendance après une âpre lutte de résistance de la Swapo aux forces sud-africaines. L'ancien pays «tuteur», l'Afrique du Sud, vient de lui signifier officiellement qu'il lui restitue le port de Walvis Bay, le seul port en eau profonde de ce que l'on appelait autrefois l'Afrique du Sud-Ouest!

Larry Jacobs, lui, est médecin de profession et vigneron prospère, près de la ville du Cap. Il fut médecin durant 12 ans à l'urgence d'un hôpital de Johannesburg. On lui confiait souvent le soin de rédiger les certificats de décès pour victimes du «necklacing» — ce supplice du collier consistait à brûler quelqu'un en mettant le feu à un pneu imbibé d'essence dont on entourait le «condamné». Démissionnaire de l'hôpital, auteur d'un appel à la fin de la violence, Jacobs s'exila et fut approché pour devenir agent double de l'African National Congress! Personne n'est à même d'effacer de l'esprit de Larry Jacobs les horreurs du «necklacing». Ce supplice a heureusement disparu et son pays se prépare aujourd'hui à des élections démocratiques, à une forme de pouvoir condamnant le racisme.

C.T.

Europe: famille élargie?

L'Europe des douze sera peut-être devenue, en janvier prochain, l'Europe des quinze, voire des seize. Les candidats à l'entrée dans la «famille» de l'Union Européenne sont la Finlande, la Suède, l'Autriche et, vraisemblablement, la Norvège. Vaclav Havel, président de la République Tchèque, dit qu'il ne se précipitera pas dans cette course. Il faudra entre temps, en mai, que le Parlement européen, à Strasbourg, approuve le principe de cet élargissement et que, par la suite, chacun des pays en attente tienne un référendum (la Suède a, en 1972, rejeté par référendum un accord de prin-

cipe négocié par ses leaders).

Comme dans toute famille, les frictions sont prévisibles — des Britanniques songent même à des procédures de suspension de la Grèce! Le club européen est une entité fort courue — la Slovaquie, la Pologne et d'autres pays se disent intéressés. Les disparités constatées laissent présager des mois et des années de négociations pour échafauder une Europe d'où, en principe, serait banni le protectionnisme et fortifiée l'économie de marché, avec un zeste de «péréquation» envers les chaînons les moins robustes de l'UE. C.T.

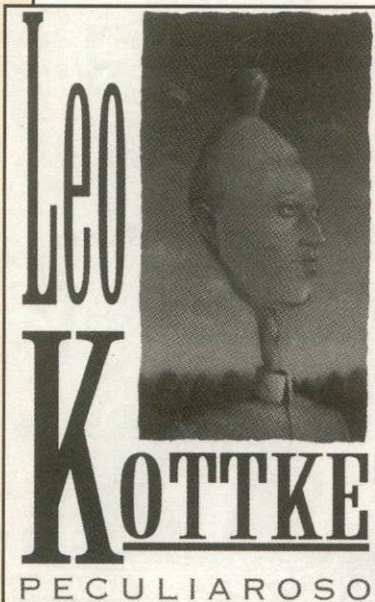
MUSIQUE



Leo Kottke

Dans l'internationale des guitaristes, Leo Kottke occupe une place bien particulière. Pas assez connu du

ces de country, ses musiques populaires, même ses Rythm and Blues et la voix de Norman. En plus de la pièce titre, remarquable par ses guitares, on retrouve du bon matériel sur cette cassette, dont une bonne version de *Summertime*, de Gershwin. Au bon jeu de guitare de Patrick Norman, Mike Pucci et Jeff Swallow, il faut ajouter les orchestrations et le travail des claviéristes Jean Massicotte, Kenny Pearson et Scott Price qui peaufinent ce produit. *Whispering Shadows*: Star - 4-8053.



grand public, admiré par ses pairs et quelques érudits, voilà — et je vous l'écris de mémoire — une bonne vingtaine d'années que ce troubadour à la voix caramelo nous offre des compositions acoustiques et instrumentales originales qui se nourrissent de différents genres musicaux: les ballades, le country-blues, le classique, le folk, le jazz et le populaire. Kottke soude ensemble ces différents matériaux pour créer une oeuvre personnelle qui loge à l'enseigne de la beauté, de la dextérité et de la pureté. C'est encore le cas pour le contenu de son tout récent album: *Peculiaroso* (Étiquette Private Music-01005-82111-4).

Patrick Norman

Le chanteur et guitariste Patrick Norman s'est rendu en Louisiane pour y enregistrer un premier album en anglais: *Whispering Shadows*. L'enregistrement surprend et est tout à fait recommandable pour ses ballades, ses piè-



Willie Lamothe

En mars 1975, après 30 ans de carrière, Willie Lamothe avait pavé la voie aux artistes comme Patrick Norman en réalisant un vieux rêve: enregistrer un album, mais en français, dans la capitale même de la musique country & western: Nashville, Tennessee. «Voici l'album dont je suis le plus fier», écrit Willie Lamothe sur la pochette de l'album. Il a raison! Écoutez *Tu n'existes plus pour moi*, *J'ai tant besoin*, *La femme de mes rêves*, *Mon voyage en Louisiane*, *Le long du Mississippi*, etc. Bien entendu, il faut être un peu porté sur le genre. Sinon... *Willie Lamothe: 30 ans de carrière... Puis Nashville*. PR4-9101.

Michel Crête

Message non livré...

Tant qu'il y aura des jeunes. Un documentaire de Catherine Fol.



Dans un communiqué de presse, Catherine Fol est claire sur cette «chronique de la génération des jeunes québécois qui ont décidé de refaire le monde à leur manière»:

«On ne peut parler de la jeunesse sans penser aux difficultés qu'elle éprouve à se trouver du travail et à s'insérer dans la société. Face à la multiplicité des choix de vie de la société moderne, il est normal que les jeunes se sentent dérouterés. Certaines valeurs mises de l'avant dans les années soixante-dix ne conviennent plus aujourd'hui...»

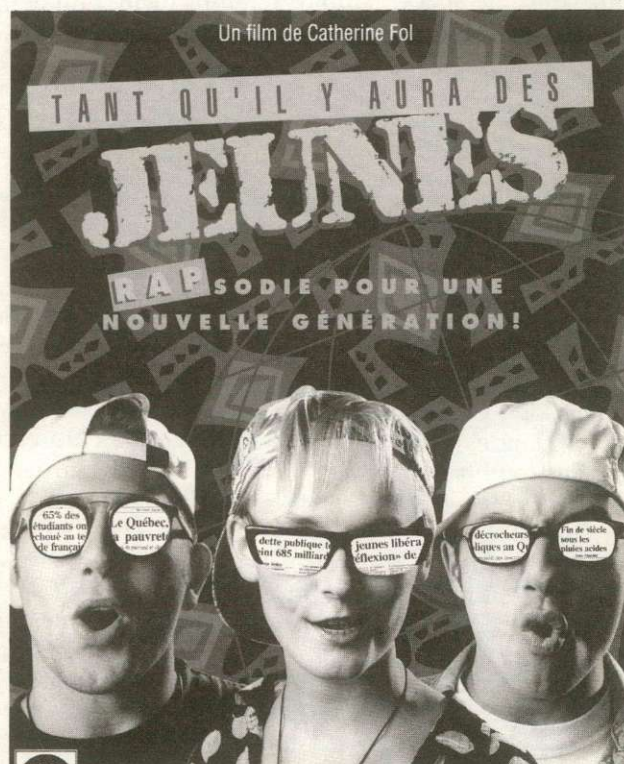
Alors que ce message reflète un des problèmes de génération de la jeunesse actuelle, le film lui-même rate la cible. On y retrouve un concours de rap où les participants ont bien peu de choses à dire. Les seuls vrais porte-parole de ce film sont Sylvie Boisclair, l'organisatrice du concours, et les B.B., groupe non-classable, tous deux volubiles, mais non membres de cette génération visée.

Catherine Fol était la gagnante de la «Course des Amériques» de 1989. Elle y arrivait à circonscrire rapidement son sujet, à nous révéler un exotisme et à nous surprendre à chaque semaine. Avec *Au-delà du 6 décembre*, sur les événements de l'École Polytechnique, elle continuait sur la même piste, centrant son film sur deux étudiantes et un étudiant, alors que le sujet méritait une vision périphérique.

En continuant à traiter ses sujets comme elle le faisait lors de sa course, Catherine Fol nous prive de l'intelligence, de la globalité, de la perspicacité que nous lui connaissons. Nous sommes patients...

Tant qu'il y aura des jeunes est présenté le 3 avril à TQS et est disponible à l'ONF.

Michel Tremblay



Et qui se préoccupe de l'enfant?

Une mère qui fait de la prison pour protéger son enfant, c'est vendeur. Ça fait monter les cotes d'écoute.

Peu importe que le nom de l'enfant soit étalé à pleines pages et que des accusations de nature criminelle soient lancées contre le père sous la seule foi des déclarations de la mère.

Je ne mentionnerai pas le nom des personnes en cause. Pour la bonne raison que je n'ai pas l'intention de faire ce que je reproche dans son ensemble à la presse québécoise, tant écrite qu'électronique. Le cas est suffisamment connu. Il y a environ trois ans, le père se voit confier la garde de sa petite fille par les tribunaux. La mère décide d'enlever l'enfant, qui disparaît ensuite avec sa grand-mère. L'enfant revient, la mère sort de prison et réitère ses accusations contre le père.

«J'ai fait cela pour protéger mon enfant.» L'histoire est rocambolesque, affirmera le *Journal de Québec*. L'expression est en deçà de la réalité et la conduite de la plupart des journalistes, inqualifiable.

L'enfant est manifestement une victime. D'agressions sexuelles, si on croit la version de la mère. De rapt, selon le père et l'appareil judiciaire.

Les lois sont pourtant claires. Autant la loi fédérale des Jeunes contrevenants que celle québécoise dite de la Protection de la jeunesse. L'identité des mineurs, accusés, victimes ou témoins, doit être protégée, même s'il n'y a pas d'accusation portée.

Le but recherché est évident: ne pas nuire à l'enfant

en l'exposant à la curiosité publique.

C'est pourquoi on ne peut plus identifier l'accusé dans les causes d'inceste.

Et voilà ce cas de la petite fille dont, dans le fond, personne ne semble se soucier, y compris les activistes féministes qui s'en sont servi comme d'un ballon dans un match de football.

La situation du père est tout aussi pénible. Il n'a jamais été accusé et on diffuse les propos de la mère sans autre preuve que sa parole. Notons que dans le contexte actuel, le fait qu'un juge lui ait accordé la garde de sa fille devrait jouer en sa faveur.

Qu'importe! Au mépris du droit à l'anonymat de l'enfant et de la réputation du père, au mépris à la fois des lois de protection des enfants, de la Charte québécoise des droits de la personne et du nouveau Code civil, on publie et on diffuse, sans se soucier de la réputation et de la vie privée. Y compris, évidemment, sous prétexte d'appuyer la mère, des extrémistes vont piquer sur les lieux de travail du père.

Un exemple parmi tant d'autres, puisé dans *La Presse*: «X (je tais le nom, par principe) a toujours soutenu que son ex-mari avait commis des attouchements sexuels sur la petite...» Jacques Guay

FLASH

CORÉEMENT PAS VENDABLE...



Godin en liberté

LECTURE

Gérald Godin, *Traces pour une autobiographie, Écrits et parlés II*, L'Hexagone, Montréal, 1994, 343 pages.

Voici qu'après avoir réuni en deux volumes le tome I des *Écrits et parlés* de Gérald Godin, André Gervais, qui enseigne la littérature à Rimouski, récidive en publiant cette fois les écrits plus intimes, plus personnels, du poète (pour le pain, qu'il dit), journaliste (pour le beurre, qu'il ajoute) et homme politique (pour faire le pays, certainement!). On y retrouve ce gars qui fut flamboyant et qui, depuis dix ans maintenant, porte comme un étendard, à bout de bras, son combat contre la douleur et contre la maladie, qui ne l'empêche pas de poursuivre inlassablement celui contre la bêtise.

Ceux qui le connaissent reconnaîtront à chaque tournant ce Godin rieur et railleur. Le Godin idéaliste aussi, qui confiait à un journal parisien, quelques jours après avoir battu Robert Bourassa dans Mercier, en 1976: «À ce peuple, nous demandons d'être vigilant, qu'il empêche le PQ de s'installer au pouvoir et de devenir un vieux parti coupé de la vie et des problèmes du Québec.»

Des pages qui font rire. «À Ottawa, il y a toujours une gang de crapauds et de crapettes, de joueurs de tours anti-démocratiques qui attendent le Québec au tournant et qui, au besoin, vont avoir recours à n'importe quel moyen pour freiner son évolution.» D'autres qui vont presque chercher un sanglot. «Faire une crise d'épilepsie sur le terrazo de la Gare centrale, c'est dur en crise.» Ou encore: «Moi, je dis que je n'ai pas de courage. Je veux vivre, tout simplement.»

Attachant, Godin. Comme un grand adolescent, baveux sur les bords et sensible de partout.

Michel Rioux





Les grandes solidarités



ront-elles le chômage? Non. Diminueront-elles le déficit? Non, c'est plus qu'improbable. (D'ailleurs, Québec vient d'abandonner cette idée.) Sabreront-elles dans les mesures sociales, dans les acquis? Oui, sans doute, et c'est commencé. Satisferont-elles les aspirations constitutionnelles québécoises? On pourra toujours oublier tout ça avec les casinos du régime!

Par l'histoire du Québec depuis soixante ans, on voit ce que peuvent accomplir de grands élans de solidarité populaire et nationale. En voici des exemples, dont le premier cependant tourna mal.

Le premier de ces exemples fut d'abord une réussite, puis malheureusement un échec. Il s'agit en effet, grande victoire, du renversement du gouvernement Taschereau en 1936 par l'Union nationale, en pleine crise économique. Ce nouveau parti avait un programme social et politique. Mais Duplessis confisqua ce parti au profit d'une bande de petits politiciens aussi cyniques que lui, ses partisans.

En 1949, grève de l'amiante. Cette grève provoqua une réponse extraordinaire du public. Les syndicats, diverses associations populaires, les évêques du Québec, les étudiants, des professeurs d'université, le quotidien *Le Devoir* prirent fait et cause pour les mineurs et contre le gouvernement. Pour la première fois, la solidarité à l'échelle du Québec joua contre le régime de l'Union nationale. Cela annonçait de loin la fin de ce régime ainsi que la Révolution tranquille des années soixante.

La Révolution tranquille elle-même résulta aussi d'une profonde concertation du mouvement syndi-

cal, du monde universitaire, de certains journalistes, d'un grand nombre d'intellectuels, d'écrivains et d'artistes, ainsi que du parti libéral de Georges-Émile Lapalme puis de Jean Lesage, parti qui, à partir de 1960, eut René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie et d'autres parmi ses principales figures. Le Québec moderne fut créé. D'importantes réformes furent adoptées.

De nouveau des solidarités puissantes allaient jouer. Dans la seconde moitié des années soixante, des événements annoncèrent la montée de l'indépendantisme québécois, ce qu'avait déjà laissé prévoir le RIN. Le réveil nationaliste québécois donna lieu à la convocation des États généraux, puis à la fondation du Mouvement souveraineté-association et enfin à celle du Parti québécois, sous la conduite de Lévesque. Le PQ se développa et fut finalement porté au pouvoir le 15 novembre 1976. C'était une fois de plus une vague de fond. Des réformes sociales et politiques importantes accompagnaient l'idée d'indépendance nationale et furent votées par le nouveau gouvernement. Encore une fois, de profondes solidarités populaires et nationales avaient compté.

Enfin, récemment, de nouveau des solidarités populaires et nationales se sont manifestées, et cette fois elles ont envoyé à Ottawa, pour la première fois, une véritable opposition, à la faveur, comme toujours, de l'idée nationaliste québécoise. Je dis: comme toujours, car même le gouvernement libéral de Lesage, avec Lévesque, était d'inspiration nationaliste.

Remarquez que, depuis trente ans, solidarités sociales et nationales ont la plupart du temps été liées ensemble. Solidarité toujours. Les deux. Aucun mélange n'a été plus créateur chez nous. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier.

Quand cet article paraîtra, le Forum de la solidarité sociale aura eu lieu. Tout le monde ignore encore, bien entendu, si cette rencontre aura une influence importante et durable. Mais, chose certaine, à certains moments, dans l'histoire du Québec, de grands mouvements populaires sont survenus et ont déterminé ce qu'on appelle des vagues de fond. Dans chaque cas, de nombreux problèmes sociaux et politiques s'étaient accumulés. La situation restait bloquée, la société demeurait plus ou moins paralysée par des politiciens, par des bureaucrates, par les intérêts dominants, par les vieilles idées, par la bêtise aussi, d'ailleurs. Soudain, les populations se réveillaient, s'attaquaient de front aux problèmes, et alors la société faisait un pas.

Nous sommes actuellement dans une espèce de paralysie: chômage énorme, pauvreté, finances publiques délabrées, acquis sociaux menacés, et aspirations nationales des Québécois combattues comme toujours par qui l'on sait. Voilà un beau mélange! Les politiques du gouvernement de Québec et de celui d'Ottawa rédui-

Le jour où la Forpronu est débarquée au Québec

Dans les chaumières québécoises, en ce petit matin un peu frisquet de mai, on se demandait ce qui pouvait bien se passer, alors que la tasse de café tremblotait dans la main, agitée par le vrombrissement de ces immenses avions qui semblaient flotter sur une brume encore tenace, effilochée au-dessus de ces grands champs qui connaîtraient bientôt, à nouveau, cette violence annuelle des labours, tant attendue pourtant.

À quelques endroits, on s'était exclamé: «C'est comme la guerre du Vietnam!» Les plus jeunes avaient plutôt parlé de la Bosnie.

C'est qu'il en passait, des avions. M. Tremblay en avait déjà compté 19 depuis l'aube, qui avaient survolé la rivière à Mars pour atterrir à Bagotville. Même chose à Mirabel, où M. Beudet avait cessé de les compter quand son frère, qui habite Dorval, lui avait téléphoné pour décrire ce qui s'y passait.

Ce n'est qu'aux nouvelles de 8 heures, en entendant le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali — qui, n'ayant jamais vécu à Westmount, parle heureusement le français —, que le Québec avait compris à quel point l'heure était grave. Le Québec en avait trop fait et avait commis quelque chose qui ressemblait à un crime contre l'humanité.

M. Boutros-Ghali expliquait à la presse que c'était à la demande du gouvernement canadien que les troupes de l'ONU débarquaient en force au Québec, espèce de Somalie septentrionale, de Bosnie nordique que le Pentagone avait déjà décrit comme «un Cuba du nord». «On nous affirme que, cette fois, vous avez dépassé les bornes», confiait d'un ton lugubre le diplomate d'origine égyptienne.

Déjà que le dossier du Québec était singulièrement lourd. Ily avait eu la mort de milliers de caribous, sur la rivière Caniapiscau; leurs erreurs de parcours avaient été versées au débit de notre conscience collective. Avaient suivi les accusations d'un Kennedy, applaudies aux USA par ces entrepreneurs et financiers

qui savent apprécier les bons coups de ceux qui défendent leurs marchés, en l'occurrence l'énergie nucléaire contre l'énergie hydro-électrique. S'était ajoutée cette ignominieuse condamnation d'un comité de l'ONU, réprouvant les lois québécoises sur l'affichage.

Le premier ministre du Canada, expliquait encore le secrétaire général de l'ONU, ne peut pas accepter qu'au moment où l'apartheid semble en voie de disparition en Afrique du Sud, il réapparaisse au Québec. C'est qu'une municipalité, refusant de se conformer aux décisions des tribunaux alertés par le fédéral, maintenait sa volonté d'expulser de son territoire toute personne qui ne pouvait prouver la pureté de ses origines françaises. «Question de protéger la pureté génétique», affirmait l'adjoint du maire, un dénommé Vachon, qui avait connu des heures de gloire dans des spectacles de lutte en compagnie des Billy Two Rivers, Tarzan Zorra et Don War Eagle.

Un autre cas n'avait pas aidé la cause du Québec. Des anglophones du West Island s'étaient rendus au siège de l'ONU pour dénoncer la situation faite à leurs enfants. Parqués dans des maisons mobiles, sans eau courante ni toilettes, ces derniers devaient sortir, en plein hiver, pour aller satisfaire leurs légitimes besoins naturels dans une rutilante école secondaire occupée par la majorité francophone. Comme à Kingston, my dear!

Jusqu'aux Coréens qui s'étaient plaints du fait que c'était certainement en raison de leur origine asiatique que le gouvernement du Québec avait réclamé le remboursement d'une subvention de \$46 millions, après qu'ils eussent fermé l'usine Hyundai à Bromont.

Voulant comprendre, M. Beudet prit le téléphone pour s'informer auprès de son député libéral, M. Jean Lafontaine, comment il se faisait, grands dieux!, que le Québec tout entier semblait avoir attrapé la peste. «Haro...!» C'est la seule réponse qu'il entendit.





Vous cherchez un moyen de vous retrouver dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles? Aider les membres du syndicat dans leurs démarches auprès de la CSST? Comment entreprendre des démarches de prévention?

Alerte! est le guide qu'il vous faut.

**Coût:
\$10 + \$3.50
de frais d'expédition**

Les textes des conférences, et des réactions à celles-ci, livrées au Colloque Gérard-Picard de novembre 1993. Quelques titres: «Stratégie empirique pour un nouveau mouvement ouvrier: Le rôle des syndicats dans la refonte des entreprises et de l'État providence»; «Exclusion sociale et partage du travail»; «Enjeux actuels et futurs de notre action syndicale dans l'organisation du travail»; «Pratiques récentes en relations de travail: De nouvelles expériences syndicales».

**Un document d'actualité.
Coût:
\$10 + \$3.50
de frais d'expédition**

Inévitablement, les syndicats, leurs officiers et officières, sont appelés à intervenir lorsqu'un de leurs membres éprouve des difficultés au travail à cause de sa consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments. Quelle approche, quelle démarche adopter? Quoi faire pour lui venir en aide? Comment se positionner face à l'employeur?

**Ce document de 24 pages
répond à toutes ces questions,
et à bien d'autres.
Coût:
\$4.50, frais de poste
et de manutention inclus**

Je désire _____ exemplaires de: **Actes du Colloque Gérard-Picard IV**

Je désire _____ exemplaires de: **Alerte!**

Je désire _____ exemplaires de: **Les toxicomanies et l'action syndicale**

Nom: _____

Nom du syndicat: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____ Téléphone: _____

Montant ci-joint:

Retourner au Centre de documentation
de la CSN, 1601 ave. de Lorimier,
Montréal, Qc., H2K 4M5
Tél.: (514) 598-2151
Fax: (514) 598-2089